

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 21 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mme Joëlle DY - M. Jean-Michel PÉNARD - Mmes Sylvie VIROLLE - Françoise LERAY (arrivée au point n°1) - MM. Aroun PAJANIRADJA (arrivée au point n°1) - Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE - M. Stéphane BONNEL - Mme Marie-Christine GARNIER - MM. Patrick MALLET - Pierre HUCKERT - René MARHEM - Mme Annie LIS - M. Bernard VINATIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-Edith MACÉ
Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU
M. Laurent MOLEZ
M. Marcel JORET
M. Yann LE GUEN
Mme Florence BOULLET
Mme Nathalie LECARDONNEL
Mme Sonia GAMEROFF
M. Yves FERÉY
Mme Nathalie BELLEC

SECRETARE DE SEANCE : Mme Sylvie VIROLLE

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Marie-Edith MACÉ à M. Claude JAOUEN
Pouvoir de Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU à Mme Joëlle DY
Pouvoir de M. Laurent MOLEZ à Mme Gaëlle MESTRIES
Pouvoir de M. Marcel JORET à M. Patrice DUMAS
Pouvoir de M. Yann LE GUEN à M. Aroun PAJANIRADJA
Pouvoir de Mme Florence BOULLET à M. Jean-Michel PÉNARD
Pouvoir de Mme Nathalie LECARDONNEL à M. Pierre HUCKERT
Pouvoir de Mme Sonia GAMEROFF à M. René MARHEM
Pouvoir de M. Yves FERÉY à M. Bernard VINATIER
Pouvoir de Mme Nathalie BELLEC à Mme Annie LIS

1 - Appel à projet « dynamisme des centres-bourgs et des villes de Bretagne »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le dossier de candidature de la Ville de Melesse à l'appel à projet « dynamisme des centres bourgs et des villes de Bretagne » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - OGEC de Melesse - demande de garantie d'emprunt 750 000 € - financement de la construction des nouveaux bâtiments pour les écoles Ste Anne et St Pierre de Melesse

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 750 000 € souscrit par l'OGEC de Melesse auprès de la Société Générale, relatif au financement de la construction de nouveaux bâtiments pour les écoles Sainte Anne et Saint Pierre, rue des lilas.

3 - OGEC de Melesse - demande de garantie d'emprunt 800 000 € - financement de la construction des nouveaux bâtiments pour les écoles Ste Anne et St Pierre de Melesse

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 800 000 € souscrit par l'OGEC de Melesse auprès de la Société Générale, relatif au financement de la construction de nouveaux bâtiments pour les écoles Sainte Anne et Saint Pierre, rue des lilas.

4 - Personnel municipal - créations et suppressions de postes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création et la suppression des postes, à compter du 1^{er} septembre 2017, comme suit :

Créations :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (accueil administration générale),
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe (école maternelle)

Suppressions :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (accueil, administration générale),
- 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe (école maternelle).

et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

5 - Personnel municipal - suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juillet 2017 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

6 - Personnel Municipal - recours à l'apprentissage au 1^{er} septembre 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de recourir à un contrat d'apprentissage pour la préparation d'un BPA travaux d'aménagements paysagers à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée de deux ans et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage, les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et les demandes de soutien financier (Conseil régional).

7 - Petite Enfance - Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la nouvelle convention tripartite conclue entre la Ville de Melesse, la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et l'Association « les Petits Filous » pour l'utilisation de locaux au sein de l'accueil de loisirs « les Jeunes Pousses » dans le cadre de la mise en place de Relais Intercommunaux Parents Assistants Maternelles (RIPAME) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8 - Tarification proportionnelle - modification du quotient familial plancher

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe le principe de la tarification proportionnelle sur la base des quotients familiaux de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'ensemble des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2017 comme suit :

- Quotient familial plancher : 250 €
- Quotient familial plafond : 1 400 €

9 - Restauration scolaire - tarifs applicables au 1^{er} septembre 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

Service	Prix plancher (minimum)	Prix Plafond (maximum)	Taux d'effort
Restauration	0,91 €	5,10 €	3,64/1000

- fixe le tarif pour les bénéficiaires domiciliés hors commune à 6 €, la Ville de Melesse prenant en charge 1,42 € par repas.
- précise que le tarif appliqué aux agents municipaux à compter du 1^{er} septembre 2017 reste inchangé, à savoir le prix plafond Melessien.
- fixe le tarif des enseignants à compter du 1^{er} septembre 2017 à 5,10 € pour les enseignants qui ont un indice supérieur à 467 et à 3,88 € pour ceux qui ont un indice inférieur.

- fixe le tarif à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2017 aux stagiaires de collectivités extérieures dans le cadre d'un plan de formation inter-collectivités à **7,42 €, montant correspondant au prix coûtant du repas.**

10 - Garderie municipale (accueil du matin et du soir) et mercredi midi - tarifs applicables au 1^{er} septembre 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs de l'accueil de la garderie (matin et soir) et du mercredi midi comme suit :

Service	Prix plancher (minimum)	Prix Plafond (maximum)	Taux d'effort
	0,29 €	1,60 €	1,14/1000

- fixe à compter du 1^{er} septembre 2017, les pénalités aux familles qui récupèrent leur enfant à la garderie (accueil du matin et du soir) avec du retard comme suit :

Garderie (accueil du matin et du soir)	Prix plancher (minimum)	Prix plafond (maximum)	Taux d'effort
Pénalité	0,72 €	4,00 €	2,86/1000

11 - ALSH Enfance mercredis-petites vacances et été - tarifs applicables au 1^{er} septembre 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs de l'ALSH enfance, mercredis, petites vacances et de l'été comme suit :

Prestation	Prix plancher (minimum)	Prix Plafond (maximum)	Taux d'effort
Repas	0,91 €	5,10 €	3,64/1000
Goûter	0,18 €	0,99 €	0,71/1000
Journée avec repas	2,77 €	15,50 €	11,07/1000
Journée sans repas	1,86 €	10,40 €	7,43/1000
1/2 journée matin et repas	1,75 €	9,80 €	7,00/1000
1/2 journée sans repas matin	0,84 €	4,70 €	3,36/1000
1/2 journée après midi avec repas	1,93 €	10,80 €	7,71/1000
1/2 journée après midi sans repas	1,02 €	5,70 €	4,07/1000
Transport	0,36 €	2,00 €	1,42/1000
Activités : micro camps - veillées - spectacles	1,16 €	6,50 €	4,64/1000

- **fixe à compter du 1^{er} septembre 2017**, les pénalités aux familles qui récupèrent leur enfant avec du retard comme suit :

ALSH	Prix plancher (minimum)	Prix Plafond (maximum)	Taux d'effort
Pénalité	0,72 €	4,00 €	2,86/1000

12 - ALSH Enfance - tarification hors commune au 1^{er} juillet 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe la participation supplémentaire demandée aux familles et/ou aux communes extérieures à **15,37 € par jour et par enfant** en sus du coût de journée maximum qui est de 15,37 € pour une journée et de 7,69 € pour une demi-journée.

13 - Tarif main d'œuvre Services Techniques - réalisation de prestations

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe le tarif de main d'œuvre à 27,00 € de l'heure à compter du 1^{er} juillet 2017 pour la réalisation par les Services Techniques de la Ville de Melesse de prestations diverses pour d'autres collectivités ou établissements publics.

14 - Tarif de location matériels

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe les tarifs de location de matériels (hors main d'œuvre et hors-carburant), à compter du 1^{er} juillet 2017, comme suit :

- Tondeuse autotractée :	5,60 €/heure
- Souffleur :	2,23 €/heure
- Taille-haie :	2,23 €/heure
- Tronçonneuse :	2,23 €/heure
- Débroussailleuse à dos :	2,23 €/heure
- Tondeuse autoportée :	16,00 €/heure
- Tracteur et broyeur d'accotement :	30,00 €/heure
- Balayeuse :	40,00 €/heure

15 - Concours des maisons fleuries 2017 - définition de l'enveloppe à répartir

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe la dotation des prix attribués aux participants pour l'année 2017 à 700 € et donne tous pouvoirs au jury pour la répartition des prix.

16 - Projet jeunes à dimension humanitaire - soutien financier

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Welcome To Kenya » pour son projet sportif et humanitaire.

17 - Installation classée GAEC TERREO - projet relatif à la restructuration d'un élevage porcin implanté au lieu-dit « La Planchette » à BETTON – avis du Conseil municipal

Le Conseil municipal, **par 19 voix « POUR » et 10 « ABSTENTIONS »**, émet un avis favorable sur le projet présenté par le GAEC TERREO relatif à la restructuration de son élevage porcin implanté au lieu-dit « la planchette » à BETTON.

18 - Installation classée GAEC TERREO - projet relatif à la restructuration d'un élevage porcin implanté au lieu-dit « Les Brosses » à BETTON – avis du Conseil municipal

Le Conseil municipal, **par 15 voix « POUR », 12 « ABSTENTIONS » ET 2 « CONTRE »**, émet un avis favorable sur le projet présenté par le GAEC TERREO relatif à la restructuration de son élevage porcin implanté au lieu-dit « les brosses » à BETTON.

Affichée le 30 JUIN 2017

Le Maire,

Claude JAOUEN